

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue exceptionnellement sans la présence de public, en vertu des arrêtés de la et du ministre de la Santé et des Services sociaux et des décrets en vigueur, tenue le lundi 29 mars 2021, à 19 heures, par vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mmes les conseillères et Stéphane Giard Jean-Luc Nappert
MM. les conseillers Julie Bourdon Jocelyn Dupuis
(par vidéoconférence) Alain Lacasse Denyse Tremblay
Robert Riel Éric Duchesneau
Robert Vincent Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M^e Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

Dépôt

Avis de convocation – Dépôt et rapport verbal

Soumis : rapport verbal de l'assistante-greffière indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2021-03-0252

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant au point 3. dans « Affaires nouvelles », le sujet suivant :

- Démolition du bâtiment de la MRC de La Haute-Yamaska – Vente aux enchères de l'œuvre d'Alfred-Pellan – Informations complémentaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-0253

Autorisation de signature – Nouvelle entente – Programme AccèsLogis (ACL) – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Société d'habitation du Québec (SHQ) – Coopérative de solidarité La Passerelle – Logements de transition HRSSM – Maison Oxygène des Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-028;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (ACL), des projets d'habitation situés dans la Ville de Granby ont été déposés à la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE les projets visés éprouvent actuellement des difficultés à compléter leur montage financier en raison des coûts de construction élevés et qu'ils requièrent un soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a été autorisé à octroyer une subvention à la Ville, afin de favoriser et d'accélérer la réalisation desdits projets d'habitation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la signature d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Société d'habitation du Québec (SHQ), dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (ACL), pour l'octroi d'une subvention à la Ville de Granby, au montant de 912 816 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, afin d'établir les modalités d'utilisation de cette subvention, laquelle permettra d'augmenter sa contribution financière pour la réalisation des projets d'habitation, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2021-028.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-03-0254

Démolition du bâtiment de la MRC de la Haute-Yamaska – Vente aux enchères de l'œuvre d'Alfred-Pellan – Démantèlement et remisage de l'œuvre – Centre de conservation du Québec – Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2021-009;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par le conseil de conserver l'œuvre d'Alfred-Pellan, si possible, sur le territoire de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE le démantèlement de l'œuvre est une opération spécialisée et que l'échéancier est court;

CONSIDÉRANT la confirmation reçue le 29 mars 2021 du député François Bonnardel, à l'effet d'octroyer à la Ville de Granby une subvention provenant de l'enveloppe discrétionnaire de la ministre de la Culture, madame Nathalie Roy, au montant de 50 000 \$ pour les frais de démantèlement et de conservation de l'œuvre;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de réaliser le démantèlement et le remisage de l'œuvre d'Alfred-Pellan située sur l'immeuble sis au 142, rue Dufferin, par la Ville de Granby;

d'accorder le mandat de démantèlement au Centre de conservation du Québec (ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)), pour un montant de 58 500 \$, taxes en sus, et de prévoir des frais autres (entreposage, protection, imprévus, etc.) d'environ 20 000 \$, taxes en sus, le tout étant payable à même le Fonds d'administration, au poste budgétaire numéro 2-692-11-0-52201, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 103-2021, en date du 25 mars 2021; et

